



La Direction

Aux

Parents d'élèves et Responsables légaux

**Document à conserver par
les responsables légaux**

Objet : **monlycee.net et Pronote**

Chers parents, Chers responsables légaux,

vous pouvez et devez suivre la scolarité de votre enfant sur l'environnement numérique du lycée monlycee.net grâce auquel vous pourrez accéder à Pronote, la messagerie et l'agenda du lycée en particulier.

L'**identifiant et le mot de passe qui vous seront** distribués par le professeur principal à la rentrée sont **PERSONNELS** et ne doivent pas être communiqués à votre enfant

monlycee.net vous permet de:

- consulter l'**actualité** du lycée
- **communiquer avec n'importe quel membre de l'équipe éducative et pédagogique l'élève via la messagerie**

Pronote vous permet de consulter :

- **l'emploi du temps en temps réel de l'élève**
L'emploi du temps de l'élève est personnalisé en fonction de ses groupes, de la semaine (A ou B), des modifications ponctuelles d'emploi du temps ou de l'absence d'un professeur.
- **le cahier de texte de l'élève**
Les professeurs remplissent le cahier de texte régulièrement.
- **les notes de l'élève**
Les professeurs mettent régulièrement les notes des évaluations.
- **les retards et les absences de l'élève**
Tous les retards et/ou absences sont renseignés par la Vie Scolaire et les professeurs.
Nous vous rappelons que la grille du lycée ferme à chaque heure. Aucun élève ne sera accepté après la sonnerie. Il ne pourra pas entrer dans le lycée et sera donc considéré comme absent.

Vous devez justifier toutes les absences par mail dès le retour en classe de votre enfant sur absence.auffray@monlycee.net ou par courrier libre remis au Bureau de la vie scolaire par l'élève. Les justificatifs médicaux (certificat du médecin RDV medical etc...) doivent être joints au justificatif

En cas de problèmes, n'hésitez pas à contacter le lycée au 01.49.68.90.00

En vous souhaitant une bonne rentrée,

Cordialement.

L'équipe de direction



La Direction

Aux

Parents d'élèves ou Responsables légaux

Document à rendre signé par les responsables légaux au professeur principal

Les parents d'élèves ou leurs responsables légaux ont des droits et des devoirs de garde, de surveillance et d'éducation (art. 371 et suiv. du Code Civil). Le règlement intérieur constitue un support essentiel pour instaurer un véritable dialogue avec les familles dans un esprit de coéducation. Le principe de partenariat constant entre l'équipe éducative du lycée et les parents d'élèves qui sont responsables de leurs enfants et qui doivent en suivre la scolarité au quotidien (notamment par la consultation quotidienne de monlycee.net et Pronote, le suivi des résultats et la participation aux réunions) est fondamental.

Le lycée met à la disposition des parents un certain nombre de moyen pour leur permettre de suivre la scolarité de leur enfant. L'Environnement Numérique du lycée monlycee.net est l'outil qui permet de suivre la scolarité des élèves, de communiquer entre professeurs ou avec les parents qui y trouvent tous les renseignements utiles concernant leur enfant (emploi du temps, cahier de textes, absences, retards, punitions et sanctions). Figurent également des informations sur l'organisation des réunions parents-professeurs ou autres.

L'identifiant et le mot de passe communiqués à chaque parent ou responsable légal est strictement personnel. Il est important que les parents se connectent à ce service avec leurs codes personnels et non ceux de leur enfant, notamment pour justifier des absences.

Le lycée organise régulièrement des réunions parents-professeurs, des remises de bulletins scolaires, des informations diverses sur l'orientation ou sur d'autres thèmes. Ces réunions sont annoncées sur monlycee.net. La participation des parents à ces réunions permet de suivre la scolarité de leur enfant et d'être à la source des informations qui les concernent. C'est donc une nécessité.

En cas de non suivi caractérisé de la scolarité par les parents ou responsables légaux (absences aux réunions parents-professeurs, absence aux remises de bulletins, non réponse ou non présentation à une convocation d'un professeur ou de l'établissement, ...), la Direction pourra procéder à un signalement de la situation aux autorités académiques (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale), sociale (Aide Sociale à l'Enfance) et judiciaire (Procureur de la République).

L'inscription d'un élève au Lycée René Auffray vaut acceptation du règlement intérieur, adhésion aux principes édictés et engagement à le respecter.

Elève :

NOM Prénom: Classe:

Responsable légal 1 :

NOM Prénom:

Date :

Signature du responsable légal 1 :

Responsable légal 2 :

NOM Prénom:

Date :

Signature du responsable légal 2 :